

Conseil municipal du 06 05 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 Mai les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le **30 avril 2026** conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ETAIENT PRESENTS : HALLET Anne-Hélène, BENOIT Sally, CORBEL Thomas, DELARUE Gilles, LE MOAL Anne-Marie, MICHEL Fabien, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, SERANDOUR Sandrine, TEFFO Cédric, ARTHUR Marie

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : LE QUELLENNEC Gaëlle par LE MOAL Anne-Marie, ANDRE Loïc par CORBEL Thomas, CHRISTIEN Julie par ARTHUR Marie

ETAIT ABSENT : LE BELLEGUY David

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

SECRETAIRE DE SEANCE : PINÇON Gwendal

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Composition de la commission communale des impôts directs (CCID).

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 02 Février 2026**
- 2. Approbation du PV du Conseil Municipal du 03 Avril 2026**
- 3. Approbation du PV du Conseil Municipal du 16 Avril 2026**
- 4. Désignation des représentants au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22)**
- 5. Désignation des délégués Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Aménagement Public (SIVAP)**
- 6. Désignation du délégué de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc (ALEC)**
- 7. Désignation du délégué Comité National d'Action Sociale (CNAS)**
- 8. Correspondant défense**
- 9. Référent Sécurité Routière**
- 10. Commission d'Appel d'Offre**
- 11. Commissions thématiques et groupe de travail communautaires :**

- Commission « Développement économique, emploi & insertion par l'activité économique »
- Commission « Petite enfance, enfance et jeunesse »
- Commission « Développement culturel »
- Commission « Aménagement, habitat, gens du voyage & mobilités »
- Commission « ressources naturelles et environnement »
- Commission « Déchets »
- Groupe de travail « climat »
- Groupe de travail « Développement sportif »
- Groupe de travail « Coopération décentralisée »

12. Désignation d'un titulaire et suppléant pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

13. Désignation de 2 commissaires pour la commission intercommunale des Impôts Directs

14. Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)

15. Informations générales

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 02 Février 2026

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV du Conseil Municipal du 02 février 2026 sous réserve que le poste de SGM soit en B et C

Décision

Pour : 14	Abstention :	Contre :
-----------	--------------	----------

2. Approbation du PV du Conseil Municipal 03 avril 2026

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV du Conseil Municipal du 03 avril 2026.

Décision

Pour : 14	Abstention :	Contre :
-----------	--------------	----------

3. Approbation du PV du Conseil Municipal du 16 Avril 2026

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV du Conseil Municipal du 16 avril 2026. M. TEFFO Cédric demande l'envoi du tableau avec les différents devis pour le Pont de Guingamp

Décision

Pour : 14	Abstention :	Contre :
-----------	--------------	----------

4. Désignation des représentants au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22)

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Vu, le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts du SDE22, publiés par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Vu, le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courriel, à savoir 1 titulaire et 1 suppléant

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix en abstention :

- DESIGNE M. MICHEL Fabien, délégué titulaire au SDE22
- DESIGNE M. CORBEL Thomas, délégué suppléant au SDE22
- AUTORISE Madame Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Décision

Pour : 11	Abstention :3	Contre :
-----------	---------------	----------

5. Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Aménagement Public (SIVAP)

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués (2 titulaires et 2 suppléants) appelés à siéger au SIVAP de Quintin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix en abstention :

- DESIGNE Mme HALLET Anne-Hélène et M. DELARUE Gilles délégué titulaire au SIVAP
- DESIGNE M. MICHEL Fabien et M. CORBEL Thomas, délégué suppléant au SIVAP

Décision

Pour : 11	Abstention : 3	Contre :
-----------	----------------	----------

6. Désignation du délégué Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc (ALEC)

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat se donne pour objet de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, en encourageant et en accompagnant localement la transition énergétique au sein des collectivités adhérentes.

Le représentant de la commune est l'interlocuteur de l'ALEC pour toutes les actions de l'agence sur la commune. (CEP, questions liées à la gestion du patrimoine...)

Madame le Maire informe qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué appelé à siéger à l'ALEC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix en abstention :

- DESIGNER M. ANDRÉ Loïc délégué titulaire pour représenter la commune au sein de l'association.

Décision

Pour : 11	Abstention : 3	Contre :
-----------	----------------	----------

7. Désignation des délégués du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont l'objet est d'améliorer les conditions de vie des agents territoriaux et de leurs familles par le biais d'une offre diversifiée de prestations sociales (aides, secours, prêts, loisirs, culture, etc.). L'adhésion de la commune de Boquého au CNAS, actée par délibération antérieure, implique la désignation de représentants pour siéger au sein de ses instances et assurer le relais entre la collectivité, les agents bénéficiaires et le CNAS.

Conformément aux statuts du CNAS et aux dispositions légales encadrant l'action sociale dans la fonction publique territoriale, il est nécessaire de procéder à la désignation :

1. D'un délégué élu, membre de l'organe délibérant, chargé de représenter la collectivité auprès du CNAS et de participer aux assemblées départementales et nationales ;
2. D'un délégué agent, choisi parmi le personnel bénéficiaire, dont la mission consiste à promouvoir les prestations du CNAS, conseiller les agents et assurer la gestion administrative des adhésions.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer l'accompagnement social des agents territoriaux de Boquého, en cohérence avec les principes d'équité et de solidarité qui guident l'action publique locale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix en abstention :

- DESIGNER Mme PETIT Céline, conseiller municipal, pour le collège des élus
- DESIGNER Mme LE GUILLERM Aurélie, agent territorial, pour le collège des agents.

Décision

Pour : 11	Abstention : 3	Contre :
-----------	----------------	----------

8. Désignation du Correspondant défense

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

La délégation militaire départementale demande la désignation d'un correspondant défense qui sera l'interlocuteur des autorités militaires du département et le correspondant des administrés pour toutes questions relatives à la défense.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix en abstention :

- DESIGNER M. PINÇON Gwendal au rôle de correspondant défense

Décision

Pour : 11	Abstention : 3	Contre :
-----------	----------------	----------

9. Désignation du Référent sécurité routière

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Les collectivités locales jouent un rôle prépondérant dans le domaine de la sécurité routière au titre de la gestion de la voirie, de la réglementation de la signalisation routière, de la police de stationnement et d'actions d'information et de prévention.

Chaque collectivité locale doit désigner un élu référent sécurité routière pour lutter contre l'insécurité routière en s'appuyant sur un réseau dédié à cette politique publique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 2 voix en abstention et 1 voix contre :

- DESIGNER M. DELARUE Gilles au rôle de référent sécurité routière

Décision

Pour : 11	Abstention : 2	Contre : 1
-----------	----------------	------------

10. Commission d'Appel d'Offre

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

La délibération du 20 mars n°2026-12 désignant les membres de la commission d'appel d'offre, soit 6 membres, doit être soumise à nouveau au vote car elle ne précise pas la qualité de titulaire ou de suppléant.

Pour rappel, lors du vote du 20 mars 2026, elle était composée de :

MICHEL Fabien
PINÇON Gwendal
DELARUE Gilles

ANDRÉ Loïc
CORBEL Thomas
LE BELLEGUY David

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix en abstention :

- DESIGNE 3 titulaires :
MICHEL Fabien
ANDRÉ Loïc
DELARUE Gilles
- DESIGNE 3 suppléants :
CORBEL Thomas
PINÇON Gwendal
LE BELLEGUY David
- APPROUVE la constitution de la commission d'Appel d'Offre

Décision

Pour : 11	Abstention :	Contre : 3
-----------	--------------	------------

11. Commissions thématiques et groupes de travail communautaires

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Madame le Maire fait savoir que le Conseil Communautaire du 28 avril dernier a décidé de créer différentes commissions thématiques intercommunales. Il en a également fixé la composition :

Six Commissions thématiques et Trois groupes de travail communautaires :

- **Commission « Développement économique, emploi & insertion par l'activité économique »**
- **Commission « Petite enfance, enfance et jeunesse »**
- **Commission « Développement culturel »**
- **Commission « Aménagement, habitat, gens du voyage & mobilités »**
- **Commission « ressources naturelles et environnement »** *Seul 1 suppléant par commune doit donc être nommé pour cette commission*
- **Commission « Déchets »**
- **Groupe de travail « climat »**
- **Groupe de travail « Développement sportif »**
- **Groupe de travail « Coopération décentralisée »**

Il en a également fixé la composition : 1 représentant titulaire et 1 suppléant par commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix contre :

- DESIGNE 1 titulaire par commission et groupe de travail sauf pour la Commission « ressources naturelles et environnement »
- DESIGNE 1 suppléant par commission et groupe de travail

Décision

Pour : 11	Abstention :	Contre : 3
-----------	--------------	------------

12. Désignation d'un titulaire et suppléant pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix en abstention :

- DESIGNER 1 titulaire : Mme PETIT Céline
- DESIGNER 1 suppléant : Mme SERANDOUR Sandrine

Décision

Pour : 11	Abstention : 3	Contre :
-----------	----------------	----------

13. Désignation de 2 commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

La commission communale des impôts directs (CCID) joue un rôle consultatif crucial entre l'administration fiscale et les contribuables, notamment dans la mise à jour des valeurs locales cadastrales, essentielles pour les taxes locales.

Le Conseil communautaire propose au Directeur départemental des finances publiques (DDFIP) une liste de 20 commissaires titulaires et autant de suppléants (contribuables de Leff Armor communauté),

Le DDFIP choisit 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix en abstention :

- DESIGNER 2 commissaires : M. DELARUE Gilles, Mme HALLET Anne-Hélène

Décision

Pour : 11	Abstention : 3	Contre :
-----------	----------------	----------

14. Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit la création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID). C'est une instance qui joue un rôle central dans la fiscalité locale et le lien entre la commune, les contribuables et l'administration fiscale. Comprendre son fonctionnement est déterminant pour assurer une gestion équitable et transparente des finances locales.

Elle est composée du :

- Maire, ou de l'adjoint délégué (président),
- 6 commissaires titulaires et 6 suppléants dans les communes de moins de 2 000 habitants,

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double¹, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires sont les suivantes :

Conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de [l'article 1650](#) du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour :

- DESIGNE 24 commissaires (tableau en annexe)

Décision

Pour : 14	Abstention :	Contre :
-----------	--------------	----------

15. Informations générales

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

- Prochain Conseil Municipal le 5 juin : Elections sénatoriales pour la désignation des grands électeurs.
- Tournée des cars : les arrêts de la Ville Blanche et de Kergave seront à nouveau des-servis (le matin)

FIN DE SEANCE à 20h44

Liste des délibérations

202630	Désignation des représentants au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22)
202631	Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Aménagement Public (SIVAP)
202632	Désignation du délégué Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc (ALEC)
202633	Désignation des délégués du Comité National d'Action Sociale (CNAS)
202634	Désignation du Correspondant défense
202635	Désignation du Référent Sécurité Routière
202636	Commission d'Appel d'Offre
202637	Commissions thématiques et groupe de travail communautaires
202638	Désignation d'un titulaire et suppléant pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
202639	Désignation de 2 commissaires pour la commission intercommunale des Impôts Directs
202640	Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)

Procès-verbal affiché en Mairie le